

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9736
3 avril 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Hier, 2 avril, à 9 heures, heure locale, l'armée de l'air et l'armée de terre israéliennes ont lancé une attaque contre la Syrie. Notre armée de l'air et notre armée de terre ont riposté pour se défendre. La bataille a duré jusqu'à 16 heures, heure locale.

Cette attaque a été officiellement reconnue hier par Radio-Israël. On lit dans le New York Times de ce matin (3 avril 1970) :

"Un commentateur militaire israélien, l'ancien général Elad Peled, a dit ce soir à la radio d'Etat que les combats de la journée pouvaient marquer le début d'une guerre d'usure longue et sanglante avec la Syrie ou le retour à un calme relatif sur la frontière."

Au cours de cette attaque de grande envergure qui montre bien la trahison d'Israël, 16 soldats syriens, dont quatre officiers, sont tombés en martyrs sur le champ de bataille. Trente-sept soldats syriens ont été blessés. L'attaque israélienne ne s'est pas limitée à des objectifs militaires. Des villes et des villages syriens - Jellin, Shaikh Saad, Istabl, Nawa et Adawan - ont également été soumis à des bombardements qui ont fait un certain nombre de victimes parmi la population civile innocente, y compris des femmes et des enfants, et détruit des maisons, ce qui ajoute à la liste déjà longue et qui va s'allongeant sans cesse des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés par Israël.

Je souhaite à cette occasion appeler votre attention sur ma lettre du 9 février 1970 (S/9643, A/7949) où je déclarais : "Les forces israéliennes ont commencé, depuis le mois de janvier de cette année, une campagne de terreur contre la population civile et les villes syriennes". L'attaque d'hier marque une

escalade de cette campagne. C'est là une affirmation qui est corroborée par le fait que les violations par Israël du cessez-le-feu avec la Syrie, signalées dans les rapports quotidiens à la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne, se sont chiffrées à 1 045 entre le 1er janvier et le 18 mars 1970. Or, l'année dernière, le nombre des violations commises par Israël, y compris les tirs sur le territoire syrien, s'est élevé au total à 509. En janvier et février de cette année, les forces d'occupation israélienne ont rasé au bulldozer le village syrien de Mansoura situé approximativement au point 2247-2830. Le 21 mars 1970, le délégué arabe syrien principal auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne a présenté au Président de cette dernière une lettre de protestation. Le nombre des villages syriens, dont certains avaient été incendiés, rasés au bulldozer en territoire syrien occupé s'élève maintenant à 19. Une liste complète de ces villages figure dans ma lettre du 1er octobre 1969 (S/9459, A/7689). Douze colonies Nahals et Kibboutz ont déjà été établies sur le site de ces villages. On a annoncé que d'autres allaient être créées.

Cette agression continue d'Israël n'a qu'un seul objet : consolider l'emprise d'Israël sur le territoire syrien occupé, en plus des autres territoires arabes envahis. Cette politique, que d'ores et déjà Israël reconnaît suivre officiellement, a été formulée récemment, de façon assez précise, par le Ministre israélien des transports. On lit dans le numéro du 20 février 1970 du Daily News Bulletin de la Jewish Telegraphic Agency :

"LE GENERAL WEIZMANN AFFIRME QU'IL NE FAUT PAS FAIRE DE CONCESSIONS
TERRITORIALES AUX ARABES

TEL-AVIV, 19 février (JTA) - Il ne faut faire aucune concession territoriale, quelle qu'elle soit, aux Arabes, a déclaré hier soir le général Ezer Weizmann, ministre des transports d'Israël, lors d'un dîner organisé par l'United Jewish Appeal pour recueillir des fonds. Le général Weizmann, ancien commandant de l'armée de l'air israélienne, a été nommé au Cabinet par la faction Herut. Il n'est pas membre de la Knesset. Il a déclaré à son auditoire : 'Il faut que nous soyons victimes de quelque psychose pour que nous songions à rendre ces territoires'. Il a affirmé : 'Une fois recouvré l'Israël de nos ancêtres, les négociations que nous pouvons avoir avec les Arabes doivent être axées sur les droits d'Israël, sans qu'il soit question de concessions territoriales'. Le général Weizmann, neveu de feu le Dr Chaim Weizmann, premier président de l'Etat d'Israël, n'a pas précisé ce qu'il entendait par 'l'Israël de nos ancêtres'."

C'est ce que le général Peled interprète comme un "calme relatif" sur la frontière".

Pour Israël, le respect du cessez-le-feu signifie seulement que les Arabes victimes de l'occupation israélienne doivent abandonner les territoires occupés pour laisser le champ libre aux colonies et aux nouveaux immigrants israéliens; le résultat logique de cette politique démente, qui va à l'encontre de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, est une escalade des attaques israéliennes contre les Arabes ainsi que le massacre et l'expulsion d'un nombre toujours croissant de civils arabes.

En ce qui concerne le cessez-le-feu, une interprétation que personne n'a contestée en a été donnée le 11 juin 1967, lors de la 1357^{ème} séance du Conseil de sécurité (S/PV.1357). Le Conseil a adopté à l'unanimité, les 9 et 11 juin 1967, les résolutions 235 (1967) et 236 (1967), à la suite de l'attaque traîtresse d'Israël contre la Syrie le 9 juin, après que ces deux pays eurent accepté, le même jour, le cessez-le-feu. Le Conseil exigeait dans la première qu'Israël cesse immédiatement les hostilités et dans la deuxième qu'il retire ses troupes du territoire syrien occupé.

Etant donné les violations flagrantes dont Israël se rend coupable et son agression continue contre la Syrie, mon pays se réserve le droit, conformément à l'Article 51 de la Charte, de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'une telle agression ne se renouvelle et pour se protéger.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur représentant permanent,

(Signé) George J. TOMEH
